

A Bobigny le 20 mai 2019

Le directeur académique des services de  
l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis par  
intérim

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale,  
Mesdames et messieurs les directeurs d'école s/c  
de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Objet : dispositif départemental *École et Cinéma* 2019/2020

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer de l'ouverture, comme chaque année, du dispositif départemental *École et Cinéma* en Seine-Saint-Denis pour la saison 2019/2020. La thématique retenue est « Vision(s) du monde ».

La coordination départementale est assurée conjointement par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis et Cinémas 93, l'association des salles publiques et associatives du département, avec le soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) Ile-de-France, du Département de la Seine-Saint-Denis et des autres collectivités territoriales du département.

Cette action initiée sur le plan national par l'association Les enfants de cinéma, en partenariat avec le Centre National de la cinématographie (CNC - ministère de la Culture), la Direction générale de l'enseignement scolaire et Réseau Canopé (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse), a concerné l'année dernière 11.013 élèves et 511 classes du département, de la grande section de maternelle au cours moyen deuxième année.

Elle a l'ambition de former l'enfant spectateur par la découverte active en salle de l'art cinématographique et, ainsi, de lutter contre les inégalités en favorisant l'égal accès à l'art et à la culture. Cette action contribue à la réussite scolaire de tous les élèves. Elle leur permet d'appréhender le réel et l'imaginaire, de se construire une culture commune, tout en développant une pratique culturelle dans un cinéma de proximité, lieu de partage et de lien social.

*École et cinéma* précède *Collège au cinéma*, dans la continuité du **Parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève**. Cette action trouve sa place dans les programmes d'enseignement des arts à l'école élémentaire, tant au titre des pratiques artistiques qu'à celui de l'enseignement de l'histoire des arts.

En souhaitant que cette nouvelle édition d'*École et cinéma* constitue une découverte cinématographique riche et stimulante, et en vous remerciant de l'attention que vous porterez à sa bonne mise en œuvre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée,

Le directeur académique des services de l'Éducation  
nationale de la Seine-Saint-Denis par intérim

La présidente de l'association Cinémas 93



Gilles Neuviale



Annie Thomas

## Fiche descriptive – École et Cinéma 2019/2020

### Programme et thématique

Deux programmes de trois films sont proposés, l'un pour le cycle 2 et l'autre pour le cycle 3 (un des films est commun aux deux cycles). Leur choix a été validé par le comité de pilotage départemental du dispositif, composé de représentants de l'Éducation nationale, de professionnels de la culture et du cinéma. Les enseignants et leurs élèves sont tenus de voir les trois films qui composent chaque programme et constituent un parcours sur l'année qui reflète la diversité du cinéma.

Le dispositif s'adresse aux élèves du CP au CM2. Les enseignants de grande section de maternelle peuvent toutefois inscrire leur classe en tenant compte du niveau de la programmation et de la préparation pédagogique qu'elle nécessite.

L'objectif est d'éveiller la curiosité des élèves en leur donnant l'opportunité de découvrir, en salle de cinéma, des films que beaucoup n'iraient pas voir spontanément : ils se forment ainsi une culture cinématographique et développent un comportement de spectateur éclairé.

Pour 2019-2020, la thématique est « **Vision(s) du monde** ». Elle regroupe deux dimensions cinématographiques : celle de la représentation du monde que le cinéma donne à voir, et celle de la technique que le cinéaste met en œuvre pour délivrer une vision singulière du monde. Cette double approche traverse chaque film des deux parcours proposés.

Les élèves découvrent, au fil du parcours, différents genres et époques du cinéma : des films d'animation contemporains anglais et français : *Shaun le mouton, le film* et *Adama* ; un chef d'œuvre indémodable du cinéma mondial : *La ruée vers l'or*, de Charlie Chaplin ; un film de patrimoine tchèque méconnu et foisonnant d'inventivité : *Le dirigeable volé* et un film hors norme qui retrace la naissance de la vocation d'un grand artiste du XX<sup>ème</sup> siècle, Jacques Demy : *Jacquot de Nantes*. (Voir programmation détaillée sur le site [Cinemas93.org](http://Cinemas93.org), rubrique Actions éducatives / Ecole et cinéma)

### Formation des enseignants

Tout enseignant volontaire, désireux d'engager sa classe dans un parcours d'éducation artistique et culturelle dédié au cinéma, peut s'inscrire à *École et cinéma*.

La participation au dispositif implique que les enseignants respectent les engagements définis dans [le cahier des charges](#). En particulier, ils sont tenus d'intégrer l'éducation au cinéma dans leur projet pédagogique et d'assister aux 3 temps de formations (soit 9 heures au total) qui comprennent le pré-visionnement des films et l'acquisition de connaissances approfondies sur les œuvres et le cinéma. Ces temps permettent d'identifier clairement les problèmes de compréhension et d'interprétation que posent les films aux élèves.

### Ressources pédagogiques

- L'inscription au dispositif donne accès au site [Nanouk](http://Nanouk). Cette plateforme nationale en ligne regroupe des ressources (textes, images et extraits) et des pistes pédagogiques pour accompagner les films du catalogue *École et cinéma*.
- Le site Internet de Cinémas 93 (Rubrique Ecole et cinéma / Ressources pédagogiques) propose des contenus complémentaires sur le programme et des informations spécifiques sur le dispositif et les formations en Seine-Saint-Denis.
- *Mes yeux parlent à mes oreilles* est un jeu de coopération à partir des photogrammes des films et d'extraits sonores, il accompagne la programmation et permet une approche ludique en classe. Il favorise les liens entre les films du parcours. (télécharger sur le site de Cinémas 93 (Rubrique Ecole et cinéma / Ressources pédagogiques, à partir de septembre 2019)
- Chaque film du dispositif est accompagné d'une carte postale conçue par l'association Les enfants de cinéma et destinée aux élèves. Elles sont distribuées par les salles de cinéma
- Un flyer destiné aux parents d'élève est remis en début d'année, il permet de tisser un lien entre la salle de cinéma de proximité et les familles et favorise le lien entre l'espace de l'école et l'espace familial.

### Inscription

Les inscriptions se font en deux temps :

**1/ La préinscription en ligne entre le 18 juin et le 15 septembre 2019** : les enseignants remplissent un formulaire de préinscription, sur le site [Cinemas93.org](http://Cinemas93.org).

**2/ La validation des inscriptions** : chaque inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription ou son représentant procède, dès la clôture des pré-inscriptions, à leur examen. La confirmation définitive des inscriptions est communiquée aux écoles le **27 septembre 2019** au plus tard.

### Coordination départementale

Coordination cinéma : Cinémas 93, Sarah Génot, [sarahgenot@cinemas93.org](mailto:sarahgenot@cinemas93.org) 01 48 10 21 28

Coordination Éducation nationale : Mission éducation artistique et culturelle, Bruno Blanche, [ce.93eac@ac-creteil.fr](mailto:ce.93eac@ac-creteil.fr), 01 43 93 74 39